



REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES

DU TITRE PROFESSIONNEL

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Niveau 4

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	1/40

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	5
Vue synoptique de l'emploi-type.....	6
Fiche emploi type	7
Fiches activités types de l'emploi	9
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	15
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	33
Glossaire technique	34
Glossaire du REAC	37

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	3/40

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

Le titre de technicien en montage et vente d'optique-lunetterie structuré en trois activités est paru au Journal Officiel du 13/05/2014.

Pour son réexamen l'option proposée est la révision avec la redéfinition des compétences constitutives des activités "Vendre des équipements personnalisés et des produits d'optique-lunetterie de détail" et "Traiter des procédures administratives dans un magasin d'optique-lunetterie de détail" afin de répondre aux évolutions constatées.

Contexte de l'examen du titre professionnel

La révision du titre s'appuie sur :

- la publication de l'observatoire prospectif du commerce Repères & tendances 2017 optique-lunetterie de détail,
- l'analyse de 919 offres d'emplois pour des magasins d'optique-lunetterie de détail (source Jobfeed),
- 49 interviews et enquêtes menées auprès d'entreprises.

Ces analyses et enquêtes montrent :

- un accroissement de l'usage du numérique,
- la personnalisation du conseil à la clientèle,
- la prise en charge immédiate de petits travaux de réparation.

Le titre professionnel doit évoluer pour retranscrire ces évolutions dans les activités "Vendre des équipements personnalisés et des produits d'optique-lunetterie de détail" et "Traiter des procédures administratives dans un magasin d'optique-lunetterie de détail".

Liste des activités

Ancien TP : Technicien(ne) en Montage et Vente d'Optique Lunetterie

Activités :

- Vendre des équipements personnalisés et des produits d'optique lunetterie de détail
- Traiter des procédures administratives dans un magasin d'optique lunetterie de détail
- Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique lunetterie de détail

Nouveau TP : Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Activités :

- Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail
- Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail
- Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	5/40

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail	1	Monter les équipements d'optique-lunetterie
		2	Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie
		3	Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures
		4	Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie
2	Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail	5	Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail
		6	Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique
		4	Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie
		7	Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie
3	Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail	8	Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail
		9	Suivre les commandes et les mouvements de stock

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	6/40

FICHE EMPLOI TYPE

Technicien en montage et vente d'optique-lunetterie

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie se situe dans une chaîne de prestations qui part de la prescription d'un professionnel de santé jusqu'à la réalisation d'un équipement généralement pris en charge par les organismes de couverture sociale.

Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé et à partir de la prescription de l'ophtalmologiste, le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie vend et réalise un équipement répondant aux besoins et attentes du client, aussi bien en termes d'usage, de budget, de confort que d'esthétique.

Il fournit une prestation globale comprenant :

- l'accueil clientèle,
- l'analyse de la demande,
- les conseils techniques et esthétiques,
- la formulation d'une offre personnalisée,
- la remise du devis,
- la gestion du dossier client,
- le suivi des commandes et des stocks,
- la réalisation de l'équipement,
- la livraison,
- le service après-vente.

Les qualités principales attendues sont la polyvalence, le sens du relationnel, le sens de l'observation, de l'esthétique, l'organisation et la minutie.

Les conditions générales d'exercice de l'emploi se situent dans deux espaces distincts : la surface de vente et l'atelier.

Dans l'espace de vente le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie est en contact direct avec le client où il intervient sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé. Il utilise des appareils de mesure, des outils informatiques dotés de logiciels spécifiques et du petit outillage pour l'ajustage de l'équipement à la livraison et les opérations rapides d'après-vente.

Dans l'atelier intégré au point de vente ou délocalisé, il assure le montage et la réparation des équipements. Il utilise des appareils de mesure, des machines pour l'usinage, de l'outillage pour le montage et la réparation.

La journée continue est couramment pratiquée et l'activité est répartie sur la semaine.

Les horaires sont généralement ceux des commerces de jour avec des amplitudes d'ouverture variables intégrant le samedi.

La station debout est prédominante.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- magasin d'optique-lunetterie de détail avec ou sans atelier intégré,
- ateliers décentralisés ou de sous-traitance.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- monteur vendeur lunetier,
- monteur lunetier,
- vendeur,
- monteur lunetier vendeur.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'activité de vente et de distribution des équipements de correction de vue est réglementée par le code de la santé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	7/40

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

Néant.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

Monter les équipements d'optique-lunetterie

Retailler manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie

Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures

Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

2. Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail

Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique

Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

3. Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail

Suivre les commandes et les mouvements de stock

Compétences transversales de l'emploi

Communiquer : comprendre et s'exprimer

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 4 (Cadre national des certifications 2019)

Convention(s) : Convention collective N° 3084 « commerce de l'optique lunetterie de détail ».

Code(s) NSF :

331s--Préparation, analyse médicale, appareillage

Fiche(s) Rome de rattachement

J1405 Optique - lunetterie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	8/40

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé, l'activité consiste en réaliser ou réparer, avec une fiche de travaux, un équipement d'optique-lunetterie conforme à une prescription médicale.

L'activité se tient en atelier.

Pour la réalisation d'équipement, le technicien doit :

- exploiter des documents techniques de montage,
- inventorier et identifier la matière d'œuvre à partir d'une fiche d'atelier,
- contrôler visuellement l'état des pièces,
- contrôler les puissances, le centrage et l'axage des verres en optique lunetterie,
- prendre les mesures des paramètres de montage d'un équipement déjà réalisé.
- positionner le verre selon les données de la fiche atelier : mesures pupillaires, effets prismatiques,
- biseauter, lapider, rainurer, percer, cranter et ajuster à la main et/ou sur différentes machines automatiques monture et verres,
- positionner et choisir le type de meulage pour ajuster un verre épais dans une monture,
- retailler des verres détourés pour les ajuster à la forme.

Pour la réparation d'équipement, le technicien doit :

- extraire des vis cassées,
- braser,
- remplacer les éléments constitutifs des montures,
- contrôler et rhabiller l'équipement.

Suivant les établissements, il peut être amené à travailler en poste, en horaires décalés. En atelier, le travail s'effectue en position debout. Il est amené à travailler dans des espaces réduits, à éclairage artificiel. Selon le type d'établissement, le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie peut travailler seul.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'activité de vente et de distribution des équipements de correction de vue est réglementée par le code de la santé.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Monter les équipements d'optique-lunetterie

Retailler manuellement un verre détouré d'optique-lunetterie

Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures

Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	9/40

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé l'activité consiste à vendre, livrer et réceptionner les demandes de service pour des équipements correcteurs de vue et leurs accessoires.

L'activité se tient en surface de vente d'un magasin de détail d'optique-lunetterie. Sous le contrôle effectif et permanent d'un opticien diplômé, le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie accueille le client porteur ou non d'une prescription médicale d'équipement il :

- demande au client sa prescription médicale pour toute demande d'équipement correcteur de vue,
- analyse la prescription médicale,
- conseille le client en vue de vendre un équipement adapté à ses besoins et à ses attentes,
- propose au client un équipement correcteur personnalisé,
- établit un devis en corrélation avec les choix du client et informe du taux de prise en charge,
- prend les mesures et détermine les caractéristiques nécessaires à la réalisation de l'équipement.

Après réception de l'équipement réalisé à l'atelier, il :

- ajuste, livre l'équipement et s'assure de la satisfaction du client,
- donne au client les conseils d'entretien et d'utilisation,
- établit la facturation et encaisse.

Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie accueille un client porteur d'un équipement de vue correcteur ou non qui nécessite un service d'après vente, il :

- analyse le besoin du client,
- propose une prestation au client,
- détermine les réparations à effectuer sur l'équipement de vue,
- effectue immédiatement les petites opérations de remise en état (appui nasal, resserrage de vis, ajustement des appuis),
- prépare la fiche de travaux en vue de remettre l'équipement à l'atelier, convient du délai et du prix,
- livre l'équipement de vue réparé et s'assure de la satisfaction du client,
- établit la facturation et encaisse.

Le technicien en montage et vente d'optique-lunetterie exerce en autonomie dans le respect de la politique commerciale et de la démarche qualité propres à la structure.

Le contact permanent avec le public exige une présentation, une tenue vestimentaire et une communication verbale, conformes au positionnement, au règlement et à la politique de l'entreprise.

Ses interlocuteurs sont :

le client : celui-ci doit pouvoir s'adresser à lui comme à un interlocuteur expert,

le responsable hiérarchique : ce dernier programme son activité, en assure le contrôle,

les autres employés à l'occasion d'échanges de pratiques, de remplacements sur le poste de vente, de transmission de consignes.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'activité de vente et de distribution des équipements de correction de vue est réglementée par le code de la santé.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail

Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique

Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	11/40

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer (comprendre et s'exprimer)

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Manipuler, manœuvrer, avec dextérité des outils et des équipements

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	12/40

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

L'activité consiste dans le suivi des dossiers de prise en charge des équipements, des informations commerciales, des commandes client, des approvisionnements du magasin et de l'atelier.

L'activité se tient en magasin d'optique-lunetterie de détail sans la présence du client, sous la responsabilité d'un opticien diplômé.

A partir des propositions commerciales du vendeur, de la couverture sociale et complémentaire du client, des conventionnements du magasin, il assure le suivi :
des dossiers de prise en charge des clients,
des commandes et des stocks du magasin.

Pour le suivi du dossier de prise en charge, il :

- vérifie l'accord de prise en charge,
- procède à la facturation par une application en ligne, par courriel,
- envoie et/ou archive les documents demandés par la complémentaire copie de la facture, de l'ordonnance, de la carte mutuelle, de l'accord de prise en charge,
- vérifie la réception des remboursements,
- saisie la clôture du dossier.

Il peut être amené à saisir les mises à jour des tarifs de remboursements dans le logiciel optique.

Pour les commandes et les stocks, à la demande du responsable hiérarchique, il :

- saisit les entrées et sorties de stock des produits d'optique-lunetterie,
- assure une veille sur le stock,
- déclenche des commandes, des réassorts,
- réceptionne, déballe, étiquette et range les produits reçus,
- effectue les changements d'état, bon de commande, bon de livraison, facturation,
- procède au suivi du service après-vente,
- participe à l'inventaire,
- participe aux opérations commerciales.

Suivant les établissements, il peut être amené à travailler en poste, en horaires décalés.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

L'activité de vente et de distribution des équipements de correction de vue est réglementée par le code de la santé.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail
Suivre les commandes et les mouvements de stock

Compétences transversales de l'activité type

Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)
Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	13/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Monter les équipements d'optique-lunetterie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche de travail ou une prescription médicale, monter des équipements en positionnant et adaptant des verres d'optique-lunetterie dans des montures cerclées, des montures "glace" de type fil nylon ou des montures "glace" percées et/ ou crantées. Contrôler la conformité de l'équipement monté.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La taille est réalisée en atelier à l'aide de meuleuses manuelles ou automatisées, gabarit, verres de présentation ou dessin. Le lapidage puis le rainage des verres se réalisent à l'aide de meuleuse, raineuse, perceuse, cranteuse, frontofocomètre. Le positionnement du verre s'effectue à l'aide d'un frontofocomètre.

Critères de performance

L'ajustage des verres dans les cercles est sans jour ni tension
La réalisation du lapidage permet l'ajustement des verres aux cotes des montures "glace"
Les verres lapidés présentent des champs horizontaux sans facette
Les verres "rainés" présentent une rainure régulière
Les verres et les montures ne sont pas détériorés, les contre-biseaux sont fins et réguliers
La finition est esthétique, particulièrement pour les verres épais
Le positionnement des verres respecte les données de centrage avec une précision de ± 0.5 mm
Le positionnement des verres respecte les données d'axage avec une précision de ± 3 degrés
Le poste de travail est propre et rangé
Les déchets sont triés
Les équipements de protection individuels sont utilisés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Transposer des formules de verres
Axer, centrer et pointer les verres
Vérifier la faisabilité du montage
Régler les paramètres d'une machine automatisée : choix des cotes, prise en compte de la matière et de l'épaisseur du verre et de la pression nécessaire, choix du biseau
Biseauter un verre à la cote définitive de la monture
Contre biseauter un verre par meulage
Ménisquer une monture
Insérer les verres dans la monture selon un mode opératoire adapté aux matériaux mis en œuvre
Lapider un verre
Régler les paramètres d'une raineuse : profondeur et position de la rainure
Rainer un verre
Percer ou cranter des verres
Assembler les verres et les pièces de la monture
Créer un effet prismatique par décentrement
Repérer le centre de montage d'un verre
Associer le prisme compensateur du frontofocomètre à un verre ophtalmique
Biseauter un verre épais
Assurer l'entretien du matériel et de l'outillage pour une utilisation optimale
Mettre en œuvre la gamme opératoire

Choisir le poste de travail adapté aux travaux à réaliser
Choisir la chronologie des opérations à réaliser pour monter un équipement

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	15/40

Rendre compte par oral à son hiérarchique
Communiquer avec ses collègues pour partager les équipements d'atelier

Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptrés plans, dioptrés sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,
Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques
Connaissance de la dispersion de la lumière
Connaissance de la technologie des matériaux : verres et montures
Connaissance du marquage normalisé des montures et des verres
Connaissance des normes de tolérances de fabrication des verres
Connaissance des normes d'orientation : schéma Technischen Ausschuss für Brillen Optik
Connaissance de la mesure des montures selon le système BOXING
Connaissance de la règle de Prentice
Connaissance des prescriptions médicales et fiches de travail
Connaissance du mode opératoire d'adaptation en fonction de la nature du matériau et des traitements constitutifs
Connaissance du mode opératoire du matériel et de l'outillage
Connaissance du tri des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	16/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Retailer manuellement un verre détourné d'optique-lunetterie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche de travaux, relever les données de centrage et d'axage, retailer manuellement les verres détournés pour les adapter sur une monture.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En atelier il mesure les verres au frontofocomètre, ajuste et monte les verres avec une meuleuse manuelle et l'outillage à main. Il utilise les équipements de protection individuels pour le meulage, il dispose de bac de tri sélectif pour les déchets.

Critères de performance

L'ajustage des verres est sans jour, jeu, ni tension
Les données de centrage sont respectées à ± 0.5 mm
Les données d'axage sont respectées à ± 3 degrés
Le verre et la monture ne sont pas détériorés
La finition est esthétique

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Axer, centrer et pointer un verre
Vérifier la faisabilité d'un montage
Tailler les verres, par biseautage ou lapidage, à la cote définitive de la monture
Contre biseauter un verre par meulage
Ménisquer une monture
Insérer les verres dans la monture selon un mode opératoire adapté aux matériaux mis en œuvre
Assurer l'entretien du matériel et de l'outillage pour une utilisation optimale

Mettre en œuvre la gamme opératoire
Organiser son temps et son espace de travail de façon à disposer de la concentration nécessaire à la réalisation de la tâche

Travailler en équipe
Adapter son comportement en respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement

Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptrés plans, dioptrés sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,
Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques
Connaissance de la dispersion de la lumière
Connaissance de la technologie des matériaux : verres et montures
Connaissance de le marquage normalisé des montures et des verres
Connaissance des normes de tolérances de fabrication des verres
Connaissance des prescriptions médicales et fiches de travail
Connaissance des normes d'orientation : schéma Technischen Ausschuss für Brillen Optik
Connaissance de la mesure des montures selon le système BOXING
Connaissance de la règle de Prentice
Connaissance de la transposition des formules de verres
Connaissance du mode opératoire du matériel et de l'outillage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	17/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Réparer ou remplacer des pièces défectueuses sur des montures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une fiche de travaux, remettre en état un équipement, par réparation d'une ou plusieurs pièces de l'équipement. Remplacer les pièces usées, cassées, non réparables ou perdues de l'équipement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

En atelier, sans la présence du client, sur un poste de travail équipé d'outillage à main le monteur remplace une pièce défectueuse ou manquante. Il remet en état un équipement d'optique lunetterie pour le rendre utilisable par le porteur en réalisant des opérations de brasage, perçage et taraudage. Pour les opérations de perçage et de fraisage à main, il utilise un équipement de type mini perceuse. Il utilise les équipements de protection individuels. Il dispose de bac de tri sélectif pour les déchets.

Critères de performance

L'équipement d'optique lunetterie est remis en l'état d'utilisation permettant de retrouver le confort physique et visuel

L'équipement n'est pas détérioré

La réparation est esthétiquement recevable

Le poste de travail est rangé et propre

Les déchets sont triés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Remplacer une vis, une plaquette, un manchon, un fil nylon, une branche

Braser une pièce

Percer, tarauder un bloc de fermeture, un tenon

Riveter une charnière

Polir une monture

Rhabiller un équipement

Trier les déchets

Choisir le poste de travail adapté aux travaux à réaliser

Choisir la chronologie des opérations à réaliser pour réparer une monture

Rendre compte par oral à son hiérarchique

Communiquer avec ses collègues pour partager les équipements d'atelier

Connaissance des éléments constitutifs d'une monture et les modes d'assemblage

Connaissance de la nomenclature des montures

Connaissance de la technologie des matériaux

Connaissance des procédures de réparation nécessitées par la remise en état de l'équipement endommagé

Connaissance des procédures de réparation liées à l'échange de pièces défectueuses ou manquantes

Connaissance des liaisons mécaniques

Connaissance des ajustages

Connaissance des assemblages par vis, rivet et brasure

Connaissance du tri des déchets

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	19/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Relever les paramètres de montage d'un équipement d'optique-lunetterie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement de vue, déterminer les puissances des verres, repérer leurs centres optiques et mesurer leurs positions par rapport à la monture. Relever les paramètres de la monture.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce en atelier, en magasin d'optique sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé. La lecture des puissances et le repérage des centres optiques d'un équipement de vue se fait à l'aide d'un frontofocomètre. La mesure des paramètres de la monture et des verres s'effectue à l'aide d'instruments de mesure de longueur et d'angle.

Critères de performance

La puissance relevée respecte une tolérance de $\pm 1/8$ dioptrie
L'orientation relevée respecte une tolérance de ± 3 degrés pour l'axage des verres toriques
Le positionnement des centres optiques est précis à ± 0.5 mm
La fiche de verre sur mesure est correctement renseignée
La fiche d'atelier est intégralement renseignée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Utiliser un frontofocomètre
Mesurer une dimension linéaire sur un équipement optique
Mesurer un angle sur un équipement optique

Faire preuve de soin, rigueur et méthode

Communiquer par oral avec son hiérarchique

Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptrés plans, dioptrés sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,
Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques
Connaissance de la dispersion de la lumière
Connaissance des amétropies et compensation
Connaissance de la presbytie
Connaissance de la vision binoculaire
Connaissance de l'incidence d'une compensation inadaptée
Connaissance des mécanismes opératoires d'addition et de soustraction avec mise en œuvre de nombres relatifs
Connaissance des transpositions des formules de verres
Connaissance de la de la technologie des verres et des montures
Connaissance de la de la normalisation des marquages et gravures des verres
Connaissance de la de la mesure des montures selon le système BOXING
Connaissance de la de la règle de Prentice
Connaissance des préconisations des fabricants sur les épaisseurs de verre en fonction du type de montage

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	21/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réaliser la vente-conseil en magasin d'optique-lunetterie de détail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande de client, réaliser la vente de montures, d'accessoires et de prestations. Accueillir le client et lui proposer une ou plusieurs solutions répondant à ses besoins et attentes, à partir d'une analyse de prescription médicale ou d'une demande. Appliquer le visagisme pour conseiller le client dans le choix d'une monture. Collecter les éléments nécessaires à son dossier de suivi ou à la fiche de travaux. Etablir un devis conforme à la réglementation en vigueur comprenant, entre autres, les références, le prix, les conditions de règlement, le délai de livraison de l'équipement proposé et sa durée de validité. Argumenter, proposer des articles ou services complémentaires. Effectuer la prise des mesures.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé, la vente-conseil se conduit dans la surface de vente d'un magasin d'optique lunetterie, l'accueil s'effectue physiquement ou au téléphone. Il dispose d'aide à la vente, de présentoirs de vente, de catalogues techniques, de publicité sur le lieu de vente, d'un système informatique pour consulter et consigner les éléments de suivi du client, de la fiche de travaux pour établir des propositions au client, de l'état des stocks, des commandes et des livraisons. Pour effectuer les mesures il utilise un pupillomètre, un régllet d'opticien.

Critères de performance

Les étapes de l'entretien de vente sont respectées
Les besoins et les motivations du client sont identifiés
Les propositions prennent en compte les paramètres morphologiques et physiologiques du client
La monture proposée prend en compte les critères du visagisme
L'argumentaire de vente intègre des conseils permettant d'allonger la durée d'usage de l'équipement
La solution proposée est compatible avec le cas à traiter
Le devis est conforme à la réglementation en vigueur et aux tarifications
La fiche de travail est clairement rédigée
Les éléments nécessaires au suivi du dossier sont collectés
La prise de mesure horizontale pour les écarts pupillaires est précise à ± 0.5 mm
La prise de mesure verticale est précise à ± 0.5 mm

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Accueillir un client dans un magasin d'optique lunetterie
Identifier les besoins et les motivations d'achat, reformuler les besoins
Proposer des montures selon les critères du visagisme et argumenter la proposition
Prendre sur le client des mesures nécessaires à la réalisation de son équipement
Proposer des produits complémentaires à un équipement de vue
Argumenter et traiter les objections
Utiliser les techniques et les technologies d'information et de communication en lien avec l'activité
Utiliser des catalogues fournisseurs
Etablir un devis écrit précis et complet sur la base des articles sélectionnés
Traiter une fiche client
Analyser l'état d'un équipement de vue présenté par le client
Consigner un équipement de vue déposé par le client
Conclure la vente
Prendre congé du client

Maintenir la présentation de l'espace de vente

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	23/40

Analyser un entretien de vente, améliorer ses performances
Préparer une journée de vente

Mettre en œuvre la tenue, les attitudes et les comportements professionnels adaptés à l'entretien de vente
Communiquer objectivement le résultat de l'analyse d'un article
S'adapter au client dans le choix d'un article, d'une prestation

Connaissance des règles de sécurité et d'hygiène pour l'accueil de la clientèle
Connaissance des documents commerciaux liés à la vente
Connaissance des typologies client
Connaissance des différentes étapes de la vente
Connaissance des comportements à adopter en face à face client
Connaissance des articles, des produits d'entretien et des accessoires
Connaissance des services proposés par le magasin
Connaissance de la morphologie de la tête
Connaissance du code de la santé pour la distribution des équipements correcteurs de vue
Connaissance des modalités de remboursement et de prise en charge
Connaissance des méthodes de préservation et d'entretien de l'équipement en fonction des matériaux
Connaissance de la technologie des matériaux verres et montures
Connaissance du circuit des marchandises dans le magasin

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	24/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Analyser la prescription médicale d'un équipement ophtalmique

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une prescription médicale, d'un équipement existant, de l'historique visuel du client, identifier et expliciter au client la prescription, l'équipement prescrit, le défaut visuel. Détecter puis signaler à l'opticien diplômé les incohérences possibles dans l'évolution de sa correction. Traduire et relever les éléments de la prescription dans le dossier client.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé, la lecture et l'analyse de la prescription est réalisée en magasin pendant la vente avec le client.

L'analyse est conduite par questionnement du client sur la base de la prescription, de l'équipement déjà en possession du client et de son historique visuel.

La cohérence de la prescription est vérifiée à partir des tests : échelles d'acuité Vision de Loin et Vision de Près, test duo chrome, face additionnel. Les conclusions sont transmises à l'opticien diplômé en cas de doute ou d'interrogation.

Critères de performance

La validité de la prescription est vérifiée

L'amétropie est identifiée

Le type d'équipement correcteur prescrit est identifié

Le contenu de la prescription est explicité

La cohérence de la prescription est vérifiée

Les éléments nécessaires à la réalisation de l'équipement sont relevés

Les éléments relevés respectent les notations et abréviations techniques

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Lire une prescription d'ophtalmologiste

Analyser la prescription d'un ophtalmologiste

Expliciter une amétropie au client

Expliciter une prescription d'ophtalmologiste au client

Identifier les ports de tête, les postures inhabituelles

Prendre les mesures en tenant compte des postures habituelles du client

Vérifier la cohérence de la prescription

Entretenir le matériel pour une utilisation optimale

Procéder aux tests d'analyse selon la méthodologie préconisée

Etre objectif et à l'écoute dans la relation avec le client, en respect de la confidentialité

Rendre compte d'éventuelles incohérences de la correction visuelle à l'opticien diplômé

Adapter son comportement en respect des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement

Connaissance de la propagation de la lumière au travers de miroirs plans, dioptries plans, dioptries sphériques, lentilles sphériques minces, lentilles toriques, prismes,

Connaissance de l'association de systèmes centrés dioptriques

Connaissance de la dispersion de la lumière

Connaissance de l'anatomie de l'œil

Connaissance de l'œil théorique

Connaissance de l'acuité visuelle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	25/40

Connaissance des images réiniennes
Connaissance de l'amétropie sphérique et compensation
Connaissance de l'amétropie astigmatique et compensation
Connaissance de la vision binoculaire
Connaissance de la presbytie
Connaissance de l'aphakie
Connaissance de l'incidence d'une compensation inadaptée

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	26/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Assurer la livraison et l'après-vente d'un équipement d'optique-lunetterie

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'un équipement d'optique correcteur de vue, adapter la monture sur le client lors de sa livraison. Réceptionner les demandes en après vente d'un client. Analyser la demande du client et l'état de l'équipement, décider d'une remise en état immédiate ou différée en atelier. Réaliser les petits travaux de remise en état en magasin. Renseigner la fiche de travaux destinée à l'atelier pour les travaux de réparation.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous le contrôle effectif et permanent de l'opticien diplômé, dans la surface de vente en présence du client, il réalise l'ajustage final de la monture au visage du client. Il dispose de petits outillages à main et d'une chaufferette. Pour les travaux rapides de remise en état tels que resserrage de vis, remplacement de plaquettes et nettoyage il dispose de petits outillages à main. Il dispose d'un équipement informatique pour enregistrer les demandes de réparation d'équipement d'optique-lunetterie.

Critères de performance

La monture est adaptée au visage du client
Le port de l'équipement n'entraîne pas de gêne
La vision du client n'est pas perturbée
La fiche d'atelier est renseignée

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Ajuster les plaquettes
Ajuster la face
Ajuster les branches
Remplacer les plaquettes
Serrer les vis des charnières de la monture
Nettoyer un équipement d'optique-lunetterie

Mettre en œuvre l'adaptation de la monture selon un ordre précis

Mettre en œuvre la tenue, les attitudes et les comportements professionnels adaptés à la communication avec le client
Communiquer objectivement le résultat de l'analyse d'un équipement d'optique lunetterie
S'adapter au client dans le choix d'une prestation

Connaissance de la morphologie de la tête
Connaissance des différents matériaux utilisés en lunetterie

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	27/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Gérer un dossier client en magasin d'optique-lunetterie de détail

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir des éléments collectés pendant la vente, établir le dossier du client. Vérifier les droits de l'assuré. Demander des cotations. Déterminer le reste à charge. Renseigner le dossier de prise en charge et celui de facturation. Suivre le dossier client jusqu'à sa clôture. Envoyer des documents, archiver les devis client au format papier. Vérifier la réception des remboursements, relancer les organismes de remboursement.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Sous la responsabilité du hiérarchique, en dehors de la présence du client, la gestion du dossier du client est réalisé avec un système informatisé. Les documents papiers tels que la prescription, la carte de mutuelle sont numérisés avec un scanner. Les copies numériques sont archivées dans le dossier client informatisé. La transmission des éléments nécessaires aux organismes de prise en charge se fait par voie numérique. Les devis client sont archivés au format papier.

Critères de performance

Toutes les rubriques du dossier client sont renseignées
Les copies numériques sont lisibles
Les copies numériques sont attachées au dossier
Le dossier est télétransmis
Le devis est archivé

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter un ordinateur de bureau
Vérifier la connexion au réseau d'un ordinateur de bureau
Vérifier le niveau de protection d'un ordinateur de bureau
Réaliser les mises à jour d'un système d'exploitation
Utiliser en sécurité des périphériques mémoire externe
Mettre en œuvre un matériel de numérisation
Recevoir et envoyer des courriels, joindre, détacher des pièces jointes
Vérifier l'ouverture des droits des clients en termes de couverture complémentaire
Utiliser un logiciel professionnel
Réaliser les mises à jour d'un logiciel professionnel
Utiliser une plate-forme d'un organisme de couverture complémentaire via internet
Archiver des devis client au format papier

Faire preuve de rigueur et de méthode

Faire preuve d'aisance relationnelle au téléphone

Connaissance de l'ordinateur de bureau et de ses périphériques
Connaissance des navigateurs internet
Connaissance des scanners pour la numérisation des documents
Connaissance du règlement général sur la protection des données
Connaissance de la Liste des Produits et des Prestations
Connaissance des conventions des organismes complémentaires

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	29/40

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Suivre les commandes et les mouvements de stock

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir d'une demande de réassort ou d'une demande client, générer une commande, faire le suivi. Réceptionner les fournitures, saisir les entrées, effectuer les changements d'état à partir des bons de livraison, procéder à l'étiquetage et ranger les produits et marchandises.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Le traitement des commandes et mouvements de stock se réalise au sein du magasin, hors de la présence du client. Les commandes sont effectuées par téléphone, informatique ou en direct avec le représentant.

Critères de performance

Les indicateurs de stock sont pris en compte
Les commandes rédigées sont complètes
Les livraisons sont contrôlées, les écarts de référence et de quantité sont repérés
Les articles et fournitures sont étiquetés et rangés

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Exploiter un ordinateur de bureau
Vérifier la connexion réseau d'un ordinateur de bureau
Vérifier le niveau de protection d'un ordinateur de bureau
Réaliser les mises à jour d'un système d'exploitation
Utiliser des périphériques mémoire externe
Exploiter des courriels, joindre, détacher des pièces jointes
Utiliser les catalogues fournisseurs
Préparer une commande de composants d'optique lunetterie
Vérifier la conformité d'une livraison
Utiliser un logiciel informatique pour suivre les stocks

Faire preuve de rigueur, de vigilance, de méthode

Mettre en œuvre la tenue, les attitudes et un comportement professionnels
Communiquer avec précision une demande de produits

Connaissance de l'ordinateur de bureau et de ses périphérique
Connaissance des scanners pour la numérisation des documents
Connaissance du règlement général sur la protection des données
Connaissance des familles de produits pour appliquer les coefficients de marge
Connaissance de la nomenclature des produits
Connaissance de la réglementation sur la publicité des prix
Connaissance du marchandisage en surface de vente
Connaissance des moyens de communication par téléphone et courriel

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	31/40

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Communiquer : comprendre et s'exprimer

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au sein d'un magasin d'optique-lunetterie et sous la responsabilité de l'opticien, accueillir physiquement ou téléphoniquement le client.

La compétence est principalement mise en oeuvre lors de la vente.

Critères de performance

Le client est satisfait : contact relationnel positif.

Les techniques d'écoute active sont pratiquées.

Utiliser les technologies de l'information, les outils informatiques et/ou bureautiques

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Au sein d'un magasin d'optique-lunetterie et sous la responsabilité de l'opticien, saisir sur un logiciel adapté des informations techniques et/ou commerciales de l'optique lunetterie.

La compétence est principalement mise en oeuvre lors de la vente et des procédures administratives.

Critères de performance

Les informations relatives aux stocks, aux clients et aux commandes sont précises et exhaustives.

Les informations nécessaires au dossier client sont collectées et saisies

Contrôler la conformité d'un produit ou d'un service

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Contrôler :

- La conformité par rapport à la prescription,

- La fonctionnalité,

- L'esthétique.

La mise en oeuvre de la compétence se fait dans l'atelier.

Critères de performance

Le produit est conforme à la prescription, fonctionnel et esthétique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	33/40

Glossaire technique

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	34/40

Technicien monteur vendeur en optique-lunetterie

Amétropie : Anomalie de la réfraction de l'oeil (myopie, hypermétropie, astigmatisme). A l'inverse, un oeil sans amétropie est un oeil emmétrope.

Boxing : Méthode standard pour indiquer les dimensions du contour des montures (ou calibres). On encadre la monture dans un rectangle (d'où le terme boxing) dont on donne les dimensions.

Effet prismatique : En lunetterie on crée des effets prismatiques pour déplacer l'image perçue par l'oeil dans son champ de vision, dans le but de faciliter la fusion des images et rétablir la vision binoculaire.

Frontofocomètre ou frontophocomètre : Appareil permettant de mesurer la puissance des verres ophtalmiques (sphère, cylindre, axe, addition, position du centre optique, valeur et position du prisme.

Gabarit : Gabarit livré avec chaque modèle de monture, utilisé pour tailler le verre à la forme et aux cotes de la monture.

Minéral : terme désignant les verres dont la matière est issue de la chimie minérale (oxyde de silicium, de baryum... etc.). Les verres minéraux sont résistant à la rayure mais sont lourds et cassent facilement.

Montage : Ensemble des opérations consistant à tailler et mettre les verres dans la monture. Cette opération est généralement réalisée par l'opticien.

Monture fil nylon : Une rainure est réalisée tout autour sur le bord du verre (rainurage). Le verre est maintenu dans la monture par un fil nylon, accroché au nez et à la tempe de la monture et qui passe dans la rainure du verre.

Monture métal : Un cercle métallique s'ouvre au niveau du tenon de la branche. Une vis permet de refermer le cercle et maintenir le verre.

Monture glace percée : Les branches et le pont de la monture sont directement vissés sur les verres, grâce à des trous percés dans les verres. La tranche des verres est usinée plate et généralement polie.

Organique : Utilisé en lunetterie pour désigner les verres en plastique, issus de la chimie organique (par opposition à la chimie minérale). Plus légers, plus résistant aux chocs que les verres minéraux, ils se rayent plus facilement.

Péniche : Plateau en plastique utilisé dans l'atelier de surfaçage, de traitement ou de montage pour transporter les verres, avec leur fiche de fabrication.

Polycarbonate : Matière organique thermoplastique, utilisée pour la fabrication des verres ophtalmiques, appréciée pour sa grande résistance à la cassure, sa légèreté et son absorption totale des ultraviolets.

Prescription : Terme utilisé en lunetterie, pour décrire l'ensemble des puissances du verre, prescrites par l'ophtalmologiste ou l'optométriste.

Puissance : La puissance qualifie le pouvoir d'un système optique à faire converger ou diverger la lumière (on parle aussi de vergence). L'unité de mesure de puissance est la dioptrie notée d ou m-1 et correspond à l'inverse de la distance de vergence du système optique.

Pupillomètre : Appareil permettant de mesurer les demi-écarts pupillaires.

Rhabillage : Opération finale du montage consistant à redonner une forme standardisée à la monture (parallélisme vertical des branches, inclinaison de la face,...).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	35/40

Torique : Verre dont la surface arrière a la forme d'une portion d'un tore dans le but d'obtenir un cylindre et corriger l'astigmatisme de l'oeil. A l'opposé, un verre qui n'a pas de cylindre est appelé verre sphérique.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	36/40

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	37/40

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
TMVOL	REAC	TP-01319	02	26/06/2019	22/11/2018	38/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

